



PROTECTION AUDITIVE

EN 352-1

La norme **EN 352-1** concerne les casques anti-bruit et fixe les exigences pour les protections auditives.

Exigences générales : taille, ajustabilité, et classification en 3 gammes (petite, moyenne, grande) + tests sur l'inflammabilité et la résistance aux chutes.

Tests de performance : résistance du bandeau, pression du coussin, confort et ajustement + tests de perte d'insertion et d'atténuation pour déterminer le niveau de bruit adapté

Durabilité : évaluation de la force du serre-tête après un étirement simulant un usage intensif

Évaluation SNR : la note SNR indique la performance d'atténuation

EN 352-3

La norme **EN 352-3** est fondée sur les mêmes principes que la norme **EN 352-1**.

Les exigences supplémentaires de la norme **EN 352-3** :

- Compatibilité entre les casques anti-bruit et les casques de sécurité
- Force de pression maintenue par le casque de sécurité
- Instructions d'utilisation détaillées pour assurer une protection optimale

Toute transformation, non validée par le fabricant, ne garantit plus la conformité à la norme du produit d'origine.

